

11/02/2013 | **Jean-Pierre Bouchez**

Penser la privatisation du savoir

LE CERCLE. par Jean-Pierre Bouchez - L'un des paradoxes de notre société où le savoir et son usage constitue une ressource cruciale pour les entreprises, est qu'il tend à faire simultanément l'objet d'un usage privatif de plus en plus marqué.

Une première forme de privatisation du savoir, qui commença à se formaliser dès le Moyen Age, conduit à réduire la dépendance de l'entreprise à l'égard des détenteurs de connaissances critiques ou expertes. On peut toutefois objecter, avec justesse, que cette captation conduit à une mise à disposition potentielle de savoirs utiles à une partie de la collectivité (notamment à travers les démarches de Knowledge Management), voire à la création de nouveaux savoirs.

Ensuite, il faut souligner que, la propriété intellectuelle (notamment le brevet) constitue un dispositif ambivalent et paradoxal. Si elle apparaît comme un mécanisme d'incitation structurant à la production de nouvelles connaissances et d'innovations, l'imposition de droits exclusifs peut conduire à limiter l'usage de connaissances dont auraient pu éventuellement bénéficier d'autres acteurs, si elles avaient été non « privatisées ». Par ailleurs, si l'accès aux nouveaux savoirs est rendu infiniment plus aisé notamment via l'usage de l'Internet, dans le même moment, un nombre croissant de droits de propriété intellectuelle interdit l'accès à ces connaissances dans des domaines qui étaient jusque-là préservés (comme la recherche fondamentale en général).

Une relation contestable et ambivalente entre brevets et innovations. Un consensus très fort existe chez de nombreux chercheurs et observateurs attentifs pour souligner cet aspect sous différentes formes. En particulier : les dépenses de R&D reflètent davantage la performance de l'activité de recherche que de l'innovation proprement dite. C'est plus précisément la qualité du management de l'innovation et son efficacité, et non la quantité d'argent investie qui fait la différence. L'innovation est le fruit d'un processus global, dans lequel la R&D n'est qu'un ingrédient parmi d'autres, à intégrer dans une démarche organisationnelle complexe qui incorpore en définitive toutes les composantes du management (organisation, marketing, design, etc.).

Face à ces réalités, on peut synthétiser, un certain nombre de pistes et recommandations diversifiées, en s'appuyant notamment sur un certain nombre d'économistes.

Premièrement : « sanctuariser » les dépenses d'investissements publics de R&D et d'éducation dans le cadre de budgets des États européens, sous la surveillance d'une autorité appropriée.

Deuxièmement : augmenter le montant des ressources des institutions françaises susceptibles d'appuyer l'aide et le financement d'innovations associées à des projets prometteurs. Les acteurs existent, comme OSEO, mais ils restent cependant insuffisants pour répondre aux besoins.

Troisièmement : gérer plus équitablement la « fuite des cerveaux », en particulier entre les pays du Nord et ceux du Sud, en instaurant une taxe assise sur le « brain drain » prélevée sur les migrants possédant un niveau d'éducation et de qualification élevée en faisant en sorte que le pays d'origine du migrant bénéficie de la taxe versée par le pays d'accueil, bénéficiaire effectif de cette ressource intellectuelle.

Quatrièmement : Reconnaître et considérer effectivement le savoir comme étant « bien public mondial » (B.P.M.), développé notamment par le PNUD (dans le cadre de l'ONU) et l'UNESCO, au sein desquels figurent en très bonne place le savoir, l'éducation et la santé.

Nous pouvons à ce stade formuler le vœu que l'UNESCO, qui attribue par ailleurs la liste et la reconnaissance, tant recherchée, des patrimoines mondiaux, puisse également définir une position de principe adaptée aux B.P.M., notamment dans le champ du savoir. Cette institution, aux ressources relativement limitées, pourrait par exemple contribuer à favoriser la diffusion et l'utilisation de manière plus équitable du savoir, sous des formes à déterminer, en reprenant certaines propositions suggérées ci-dessus.

Toutefois, la mise en œuvre de telles dispositions demeure particulièrement complexe au regard du poids et de l'influence faible de l'UNESCO, comparativement à d'autres institutions internationales singulièrement plus puissantes comme le FMI, la Banque mondiale ou l'Organisation Mondiale du Commerce. Une coopération plus marquée sur cette problématique cruciale serait plus qu'opportune.

Jean-Pierre Bouchez

Directeur de Recherche et Innovation IDRH

Professeur-associé Université de Versailles Saint Quentin (ISMLarequoi)

Dernier ouvrage publié : "L'économie du savoir" De Boeck, 2012.

ÉCRIT PAR

Jean-Pierre Bouchez
Directeur recherche et innovation à IDRH
Université de Versailles-Saint-Quentin (ISM)



VOIR SON PROFIL »

SES 2 DERNIERS ARTICLES

02/03/2012 | 09:20

"Génération processus" versus "génération collaborative"

20/01/2012 | 09:36

Du bon usage des consultants

TOUS SES ARTICLES »